

Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTA du 23 novembre 2018

Réforme du lycée, démantèlement et déprofessionnalisation de la voie professionnelle par le regroupement en familles de métiers et le développement de l'apprentissage, suppression de 3000 postes, dégradation des conditions de travail, croissance des incivilités et des violences à l'égard des personnels : FO dit NON !

Pour Force Ouvrière une autre politique pour l'éducation est indispensable. Force Ouvrière revendique des créations de poste à la hauteur des besoins à tous les niveaux de l'éducation nationale, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Le GT carte des formations réuni mardi 13 novembre a confirmé toutes les craintes de FO concernant la réforme du lycée et du Bac, mise en route depuis les décrets ministériels du 30 juillet.

Durant toute la réunion, les différents représentants de l'institution ont tous insisté sur le cadre dans lequel cette réforme allait s'accomplir, celui de la fusion de deux académies, celui des réseaux d'établissements avec pour instrument la mutualisation. FO ne peut l'accepter.

Il n'est pas question pour le Ministère d'envisager d'étoffer à l'avenir sa carte des formations : son seul objectif est de la « rentabiliser » à l'échelle du territoire de la région. D'ores et déjà certaines options sont menacées comme les arts plastiques et l'arabe au lycée Daumier de Marseille, entre autres exemples.

Avec la disparition des différentes séries et le libre choix laissé aux élèves concernant les enseignements de spécialité, les services de nombreux enseignants ne sont plus garantis d'une année sur l'autre. Tout dépendra du souhait fait par l'élève de choisir puis de conserver tel ou tel enseignement. S'ouvre alors la perspective d'une concurrence entre professeurs. Cette situation a également une incidence sur la dotation des lycées car seul le volume horaire du Tronc commun est assuré. La constitution de « groupes » d'enseignement de spécialité, qui peut varier d'une année sur l'autre, entraînera de brusques suppressions d'heures et donc possiblement, une baisse de DGH. Ce phénomène pourrait être largement amplifié par la mutualisation des enseignements.

Doté de façon différente, les établissements sont donc en compétition les uns face aux autres.

Comme nous l'avons déjà dénoncé, la réforme Blanquer du lycée n'a d'autre objectifs que de supprimer des postes, de consacrer l'autonomie des établissements, d'établir entre eux une hiérarchie. Elle s'articule à la contre-réforme qui détruit le Bac comme examen et diplôme national et complète la loi ORE qui instaure une sélection à l'entrée de l'université.

FO réitère sa revendication d'abrogation des décrets du 30 juillet, conformément au vœu voté le 28 septembre avec la FSU et la CGT dans cette instance et exige le retrait de loi ORE. Le retrait de la réforme du lycée est le mot d'ordre qui a traversé les manifestations organisées le 12 novembre, journée de grève unitaire. Aujourd'hui nombre d'établissements ont déjà pris position en ce sens, tels les lycées René Char d'Avignon, St Exupéry de Marseille, Jean Perrin...

Ne pas le considérer serait de la part du Ministre, faire preuve d'irresponsabilité.

Réforme voie pro : la FNEC-FP-FO dit non au développement de l'apprentissage, aux regroupements en famille de métiers, à la fusion des diplômes, au démantèlement programmé de la filière GA et à la transformation de LP en SEP.

Comme en témoignent les documents adressés afin de préparer cette instance, nous pouvons considérer que le projet de réforme de la voie professionnelle voulue par le Ministre Blanquer n'est finalement qu'une déclinaison de la loi dite de « Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel ». Rappelons que la FNEC-FP-FO en demande l'abrogation.

Cette loi prévoit le développement de l'apprentissage en concurrence des formations en lycées professionnels, afin à terme de s'y substituer. Elle contraint l'éducation nationale à développer les « parcours mixtes » et la « mixité des publics », à devenir en quelque sorte un prestataire de service au compte du patronat et des Régions. Dans l'immédiat, la mise en œuvre des préconisations académiques ne peut que déstabiliser les enseignants et leurs élèves et remettre en cause l'ensemble des diplômes nationaux.

Au cœur de la réforme Blanquer de la voie professionnelle, le regroupement en familles de métiers entraînera, outre la déprofessionnalisation des classes de seconde, de nombreuses mesures de carte scolaire, ce que nous ne pouvons accepter. Ces regroupements vont aussi aboutir à un appauvrissement de la diversité l'offre de formation dans les territoires éloignés des métropoles.

Concernant toujours la voie professionnelle, FO dénonce l'objectif ministériel de fermeture de 50% des formations de GA à l'horizon 2022. FO réaffirme que les enseignants de GA ne sont en rien responsables de la situation de la filière : ils ne doivent pas faire les frais d'une nouvelle réforme mal pensée. Pour FO, les seuls responsables de cette situation sont ceux qui ont décidé et soutenu la fusion des BAC pro comptabilité et secrétariat en 2012.

Nous déposons à ce propos le vœu suivant : « **Le CTA d'Aix Marseille, réuni le 23 novembre, s'oppose à tout projet de démantèlement de la filière GA, conséquence de la fusion des Bacs pro comptabilité et secrétariat.** »

Toujours concernant la voie professionnelle, nous rappelons notre revendication du maintien de tous les LP et notre refus de voir des LP transformés en SEP au sein de LPO.

Sur ce point également, nous formulons le vœu suivant : « **Le CTA d'Aix Marseille, réuni le 23 novembre, s'oppose à la disparition de LP et à leur transformation en SEP intégrées à des LPO. Le CTA se prononce pour le maintien des LP Zola, Vauvenargues, Adam de Craponne, Robert Schuman et Perdiguier ainsi que de tous les postes, de Chef d'établissement, d'administratifs, de CPE et de chefs de travaux dans ces établissements** »

Violences scolaires : les discours cela suffit ! Il faut des actes !

Ces dernières semaines, des milliers d'enseignants ont témoigné de leur détresse face à la dégradation de leurs conditions de travail. Dans les établissements, il ne se passe une semaine sans qu'un incident grave ne soit porté à notre connaissance. Le 16 octobre, un individu menaçait d'une arme à feu un élève au LP La Calade. Le 14 novembre, au collège Arthur Rimbaud à Marseille, une violente bagarre éclatait à l'entrée de l'établissement, entraînant l'agression d'un AED. A chaque reprise, les personnels n'ont eu d'autre choix que d'exercer leur droit de retrait.

Ce contexte n'est pas une fatalité. Il est le produit d'une politique qui renforce sans cesse l'autonomie des établissements. Dans de trop nombreuses situations, l'institution renvoie aux agents sur le terrain le soin de traiter de problèmes qui les dépassent ou pour lesquels ils sont démunis.

Le choix de l'austérité budgétaire décidé depuis de trop nombreuses années est aussi dévastateur. FO a dénoncé ici même le redéploiement des emplois d'AED comme seule solution proposée par vous, Monsieur le recteur, à la pénurie de surveillants dans les collèges et lycées de l'académie. FO réitère sa revendication d'un recrutement à la hauteur des besoins réels afin de faire face à la hausse démographique et à la montée des incivilités.

Travailler à prévenir et à sanctionner la violence scolaire, c'est aussi déployer en plus grand nombre médecins scolaires, infirmières, COPsy, assistantes sociales et d'AESH afin que ne soit négligé aucune situation de détresse, de violence, aucun élément du quotidien susceptible d'alerter et de permettre d'opérer une remédiation avant que ne se déclenche un événement grave.

La FNEC FP-FO demande également l'application pleine et entière de l'article 11 du Statut général de la Fonction publique qui garantit aux fonctionnaires la « protection fonctionnelle ». Nous considérons à ce titre que vous devriez, Monsieur le Recteur, vous substituer à tout personnel en situation de devoir porter plainte : lorsqu'un personnel est agressé, il l'est au titre de la fonction qu'il exerce, non en tant qu'individu.

Nous exigeons également que les CHSCT soient effectivement saisis de tous les dossiers que feront remonter nos collègues par le biais des fiches du registre SST ou dans le cadre d'alertes de DGI, comme le prévoit le Code du Travail.

Postes, statuts, retraites : FO s'oppose à toute régression !

Le gouvernement Macron-Philippe a désormais élaboré dans le détail son programme pour les services publics et les agents qui les font vivre : haro sur les postes, les statuts, sur toutes les garanties, sur tous les droits !

En fin de quinquennat, 120 000 postes de fonctionnaires doivent être supprimés, dont 50 000 dans la seule FP d'Etat. Cela signifie clairement l'abandon total de missions de service public. Une telle politique n'aura qu'une conséquence : dégrader le quotidien de millions de jeunes, de travailleurs et de retraités pour qui les services publics sont une nécessité.

L'acharnement contre les fonctionnaires est sans limite. Pèle mèle, il va s'agir d'ouvrir une agence de reconversion pour les agents de l'Etat. Celle-ci devrait voir le jour dès juillet 2019. Décision a été prise de recourir plus largement encore au recrutement d'agents non titulaires. Il est aussi prévu de modifier une fois encore, sur la base des principes du PPCR, le déroulement de carrière et la rémunération, de fusionner les instances représentatives ou de les vider de leurs contenus et bien entendu, d'en finir avec le CPCM, conformément aux annonces faites par la commission Delevoye.

Pour FO, les revendications sont claires :

Nous refusons une redéfinition du périmètre des services publics ouvrant la voie à la privatisation de nombreuses missions. Nous défendons intégralement le statut général des fonctionnaires et tous les statuts particuliers. Nous continuons d'exiger le retrait du PPCR et réclamons une augmentation de la valeur du point d'indice de 16%.

Nous revendiquons l'abandon du projet de réforme des retraites « Macron-Philippe-Delevoye ». Nous défendons le Code des pensions civiles et militaires et le maintien du grand livre de la Dette publique qui garantit le droit à pension des fonctionnaires d'Etat. Nous exigeons de conserver le mode de calcul actuel de nos pensions, sur la base de 75% du salaire des 6 derniers mois.

Enfin, nous revendiquons le maintien des 2600 postes d'enseignants et des 400 postes d'administratifs prévus à la suppression dans le budget ministériel.

Nous posons à ce sujet un vœu : « **Le CTA d'Aix Marseille se prononce contre la suppression de 2600 postes d'enseignants et de 400 postes d'administratifs au budget ministériel première étape du démantèlement programmé de la fonction publique et de l'Ecole de république, menacée par le scandaleux projet de modification de la loi de 1905.** ».

Un dernier vœu enfin, en défense de la diversité des formations à l'échelle académique : « **Le CTA d'Aix-Marseille demande le maintien du BTS (Métiers des Services à l'Environnement) au lycée René Char.** »